

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 2502)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Tardy, Mme de La Raudière et M. Martin-Lalande

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le flou de cet alinéa justifie sa suppression. Tout est mélangé et renvoyé à un décret sans que l'on sache réellement de quoi il s'agit (qui sont les « personnes vulnérables » par exemple).

Il y a fort à parier qu'un tel décret ne sera jamais pris.